



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

Conseil du 29 septembre 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 12 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari**

**L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 29 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.**

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Jean-Charles LEONARDI, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Jeanne CALLIER à Emma MUSSIER  
Florence LOMBARDO à Marie-Dominique GIAMARCHI  
Jean-Michel SAVELLI à Michel ROSSI  
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

**ABSENTS :**

Carulina COLOMBANI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 12 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°23011DTIST- Lot n° 12 : Eclairage du stade, notifié le 26/04/2024 à l'entreprise SARL SIGEC, sise 20600 Furiani (SIRET : 389 872 607 00020), pour un montant initial de 981 510 € HT (Comprenant l'offre de base + PSE 12-1) ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°, R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale 35 856 € HT correspondant à une augmentation de 3.65 % par rapport au montant du marché initial :

- *Travaux supplémentaires liés à la fourniture et pose de mât d'éclairage type "aiguille" - Mât n°01 - SUD-OUEST : **17 323 € HT***
- *Travaux supplémentaires liés à la fourniture et pose de mât d'éclairage type "aiguille" - Mât n°02 - NORD-OUEST : **15 283 € HT***
- *Travaux supplémentaires liés à l'alimentation et mise en service des mâts n°01 et 02 précités : **3250 € HT***

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 8 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 8 septembre 2025 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE (À l'unanimité) – Abstention : Julien Morganti**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 8 septembre 2025 d'approuver l'avenant n°2 au marché n°23011DTIST – Lot 12 afin d'arrêter les travaux supplémentaires rendus nécessaires en cours d'exécution pour un montant total de 35 856 € HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

**OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 12 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari**

**DIT**

-Que l'avenant n°2 au marché n°23011DTIST – Lot 12 entraîne une plus-value de 35 856 € HT correspondant à une augmentation de 3.65 % par rapport au montant du marché initial :

-Que le nouveau montant du marché est porté à 1 029 088 € HT ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3029 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

*[Signature]*  
**LOUIS POZZO DI BORGO**